

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 04/10/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/10/2016

Délibération n° D-2016-363

**Convention de partenariat avec le SPIP des Deux-Sèvres et la
Maison d'Arrêt de Niort pour la mise en place d'actions
culturelles**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Pôle Vie de la Cité

Convention de partenariat avec le SPIP des Deux-Sèvres et la Maison d'Arrêt de Niort pour la mise en place d'actions culturelles

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La politique culturelle de la Ville de Niort se donne pour axe prioritaire le soutien à toutes les formes artistiques et notamment aux musiques actuelles. Le service culture de la Ville organise à ce titre des manifestations à destination de tous les publics.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres (SPIP) et la Ville de Niort mettent en œuvre en partenariat des actions culturelles dans le prolongement de la manifestation « Les Jeudis de Niort » organisée par le service culture.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres et la Maison d'Arrêt de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 2 000 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2016

Entre les soussignés :

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des DEUX SEVRES
9 avenue de Verdun 79000 NIORT,
Représenté par
Frantz PINEAUD, Directeur

La Maison d'Arrêt de NIORT
1 Rue du Sanitat 79000 Niort
Représentée par
Bruno GERINARD, Chef d'établissement

Et

La Ville de Niort, service culturel
Place Martin Bastard 79000 NIORT
Représentée par
Jérôme BALOGE, Maire de Niort

PREAMBULE

Le SPIP (Service pénitentiaire d'Insertion et de probation) est un service départemental de l'administration pénitentiaire, relevant du ministère de la Justice.

Ses missions, définies par la Loi du 24 novembre 2009 et le code de procédure pénale, visent à prévenir la récidive des personnes placées sous main de justice, et préparer pour les personnes incarcérées les aménagements de peines susceptibles d'être mis en œuvre.

Le SPIP est aussi chargé, dans le cadre de son intervention à l'établissement pénitentiaire, d'élaborer et proposer aux personnes incarcérées des activités socioculturelles les plus diversifiées, susceptibles de favoriser leur insertion sociale ultérieure.

Le service culturel de la Ville de Niort

La politique culturelle de la ville de Niort se donne pour axes prioritaires le soutien aux musiques actuelles, arts visuels et arts de rue. Le service culture de la Ville organise à ce titre des manifestations à destination de tous les publics, y compris les publics dits « empêchés ».

Le SPIP et la Ville de Niort décident de mettre e œuvre en partenariat des actions culturelles dans le prolongement des manifestations organisées par le service culturel.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de collaboration entre le SPIP et la Ville de Niort visant à proposer des actions culturelles aux personnes détenues à la Maison d'Arrêt de NIORT, pour l'année 2016.

Article 2 : Nature et coût de l'intervention

Le SPIP est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation d'actions socioculturelles annuelle à la MA de NIORT en direction des personnes écrouées à l'établissement.

Le service culturel de la Ville, de par sa connaissance des conditions matérielles d'intervention à l'établissement et de son réseau d'artistes, propose au SPIP une programmation artistique, composée d'événements, d'ateliers de découverte et d'expression artistique à mener dans la salle polyvalente de la MA.

Pour l'année 2016, 4 concerts à la MA de Niort seront proposés pour un montant de 500 euros par concert soit un total de **2000 euros**.

Calendrier des actions 2016 :

Les concerts seront organisés durant la période estivale les jeudis 7 juillet, 21 juillet, 04 août et 11 août 2016.

Article 3: Référents spécifiques

Le service culturel de la Ville et le SPIP désignent au sein de leur personnel un ou plusieurs référents chargés de coordonner le déroulement des prestations envisagées, notamment par l'élaboration d'un calendrier d'intervention, la préparation des affiches, le recueil des candidatures auprès des personnes détenues, les formalités d'accès à l'établissement pour les artistes et l'introduction du matériel et instruments de musique.

Article 4 : Facturation des interventions

Préalablement à chaque prestation artistique envisagée, le service culturel de la Ville transmet au SPIP un devis global de l'intervention, sur la base duquel la plate-forme interrégionale de Bordeaux établit un bon de commande.

A l'issue de la prestation, un titre exécutoire valant facture est transmis par le service culturel de la Ville pour mise en paiement par mandatement administratif.

À Niort le

Le Maire de Niort Jérôme BALOGE	Le Chef d'Etablissement Bruno GERINARD	Le Directeur du SPIP 79 Frantz Pineaud

Visa du Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bordeaux

Calendrier de la programmation proposée par le service culturel de la Ville de Niort pour l'année 2016

Concerts

Dans le cadre des Jeudis de Niort :

- Jeudi 07 juillet 2016 (13h30-15h00) : Concert Rock « RUBICAN »
- Jeudi 21 juillet 2016 (13h30-15h00): Concert POP « YORDAN »
- Jeudi 04 août 2016 (13h30 à 15h00) : Concert HIP-HOP « KILLASON »
- Jeudi 11 août 2016 (13h30 à 15h00) : Concert Calypsos «BLINDBUD »

